

# **Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**

## **BUREAU du lundi 22 mai 2017**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

### **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Alain BINARD

**Excusés** : Bernard PERRET, Jean-Yves FLOCHON, Walter MARTIN, Yves CRISTIN, Thierry MOIROUX

**Secrétaire de Séance** : Guillaume FAUVET

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 16 mai 2017, l'ordre du jour est le suivant :**

#### **DECISIONS DE GESTION\* :**

##### **Habitat, Insertion, Politique de la Ville**

- 1 - Fonds Isolation : attribution des subventions aux propriétaires occupants
- 2 - Fonds Energies Renouvelables : attribution des subventions aux propriétaires occupants
- 3 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex-BBA) : attribution des subventions aux propriétaires occupants

##### **Solidarité, Social, Petite Enfance et Jeunesse.**

- 4 - Tarifs des séjours du centre de loisirs et Club Ados Part'Age été 2017 à Montrevel en Bresse

##### **Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

- 5 - Cession d'un foncier économique
- 6 – Demande de subvention : Ainterexpo aménagement des surfaces extérieures et d'un hangar d'exploitation - Approbation du plan de financement définitif

##### **Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques**

- 7 - Entretien et réparation des véhicules poids lourds de voirie et de collecte des déchets (PTAC supérieur à 3,5 tonnes)

## **Aménagements, Patrimoine, Voirie**

8 - Demande de subvention : Gymnase Intercommunal de Montrevel en Bresse Approbation du plan de financement définitif du projet

### **DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Suite de l'examen des points à l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté
- Pouvoir de police spéciale
- Présentation de la compétence GEMAPI
- Contrat de Ruralité / Ambition Région : dossiers présentés par les communes
- Transfert des zones d'activité et BLI

\*\*\*\*\*

## **Habitat, Insertion, Politique de la Ville**

### **Délibération DB.2017.037 - Fonds Isolation : attribution des subventions aux propriétaires occupants**

**Le rapporteur** rappelle à l'assemblée que le Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération a approuvé par délibération du 25 février 2013 le lancement du Fonds Isolation afin d'aider les propriétaires occupants de logements anciens à réaliser des travaux d'isolation. Les critères de ce fonds ont été révisés par une délibération du 29 mars 2016. Puis il a été décidé par délibération du 19 décembre 2016, d'élargir le bénéfice du Fonds Isolation à l'ensemble des ménages propriétaires occupants (respectant les règles d'éligibilité déjà définies) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, à compter de 2017.

**CONSIDERANT** que l'aide du « Fonds Isolation » consiste en une prise en charge de 25 % d'un montant de travaux plafonné à 10 000 euros HT ; majorée à 40 % pour les primo-accédants de moins de 3 ans ;

**CONSIDERANT** que les critères d'éligibilité sont les suivants : être propriétaire occupant d'un logement construit avant 2000 ; respecter les plafonds de ressources ; faire réaliser un bouquet de 2 travaux d'isolation a minima (toiture, murs, plancher bas, fenêtres, porte d'entrée) sauf dans le cas d'une isolation thermique par l'extérieur ; respecter les exigences thermiques poste par poste (cf. annexe 1 de la délibération du 29 mars 2016) ; faire valider le programme des travaux par un conseiller de la plateforme « Mon Cap Energie » ; le bouquet « porte d'entrée + fenêtres » sera accepté uniquement si la toiture est déjà isolée selon les exigences du Crédit d'Impôt Transition Energétique 2015 ; la végétalisation des murs ou des toitures est finançable ; le seul changement des fenêtres en immeuble collectif n'est pas finançable ; le poste « ventilation » sera impérativement étudié par le conseiller énergie au cours de la visite et la recommandation technique devra être prise en compte ; obligation de recourir à une entreprise/artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté de :**

**STATUER sur les demandes figurant dans le tableau annexé.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**ACCORDE** les subventions aux propriétaires au titre du Fonds Isolation selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document afférent.

Fonds Isolation - Bureau communautaire du 22 mai 2017													
Nom/prénom du propriétaire	Commune	Adresse	Isolation toiture terrasse (R ≥ 5)	Isolation rampants de toiture et plafonds de combles (R ≥ 7,5)	Isolation plancher de combles perdus (R ≥ 9)	Isolation des façades et/ou pignons (R ≥ 4)	Isolation plancher bas (R ≥ 3)	Fenêtres ou portes fenêtres (Uw ≤ 1,3)	Porte d'entrée donnant sur l'extérieur (Ud ≤ 1,3)	coût des travaux TTC	coût des travaux HT	Aide maximum prévisionnelle CA3B	Remarque
PERDRIX Véronique	BOURG EN BRESSE	PARC DES BAUDIÈRES - 10 allée de la petite Reyssouze	x					x		5 500 €	5 213 €	1 303 €	
MAZIER Julien et LANGERON Laurence	ETREZ	763 route de Viriat			x			x		20 197 €	19 144 €	2 500 €	
IANNARILLI Sandra	BOURG EN BRESSE	3 rue Petit Montholon			x			x	x	11 500 €	10 900 €	4 000 €	primo-accédant / sous réserve de conformité des devis
MOREL Lilian et Aurélie	ST MARTIN LE CHATEL	137 route de la Perette		x	x	x		x		14 114 €	13 378 €	2 500 €	
BAILLY Anthony et TROCON VINCENT Amélie	BOURG EN BRESSE	LE BROU VICTOR HUGO 62 boulevard Victor Hugo	x			x	x			10 924 €	10 355 €	1 816 €	complément aide régionale
BRAHIMI Charles et BRUNET Emmanuelle	SAINT DENIS LES BOURG	51 impasse des Capucines						x	x	13 000 €	12 322 €	2 500 €	isolation combles et plancher avec matériaux naturels en auto réhabilitation + dossier ENR
<b>Total</b>											<b>14 619 €</b>		

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.038 - Fonds Energies Renouvelables : attribution des subventions aux propriétaires occupants**

**Le rapporteur** rappelle à l'assemblée que le Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération a approuvé par délibération du 25 février 2013 le lancement du Fonds BBC-ENR (Bâtiment Basse Consommation - Energies Renouvelables). Les critères de ce fonds ont été révisés par une délibération du 29 mars 2016. Puis il a été décidé par délibération du 19 décembre 2016, d'élargir le bénéfice du Fonds BBC-ENR à l'ensemble des ménages propriétaires occupants (respectant les règles d'éligibilité déjà définies) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, à compter de 2017.

**CONSIDERANT** que l'aide consiste en une prime de 1 000 euros pour l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable (bois ou autres biomasses, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie) et destiné aux besoins de l'habitation. 2 équipements par foyer pourront être financés ;

**CONSIDERANT** que les critères d'éligibilité sont les suivants : être propriétaire occupant d'un logement ayant à minima la toiture isolée selon les exigences du Crédit d'Impôt Transition Énergétique 2015 (justificatif à fournir obligatoirement) ; respecter les plafonds de ressources ; faire valider le choix de l'équipement par un conseiller énergie de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ex-Hélianthe) selon les critères techniques en vigueur imposés pour bénéficier d'un crédit d'impôt ; obligation de faire réaliser les travaux par une entreprise/artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;

**CONSIDERANT** que le versement des subventions est effectué sur présentation des factures correspondantes aux devis ;

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté de :**

**STATUER sur les demandes figurant dans le tableau annexé.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ACCORDE** les subventions aux propriétaires au titre du fonds Energies Renouvelables selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document afférent.

<b>Fonds Energies Renouvelables - Bureau communautaire du 22 mai 2017</b>						
<b>Nom/prénom du propriétaire</b>	<b>Commune</b>	<b>Adresse</b>	<b>Equipement installé</b>	<b>coût des travaux TTC</b>	<b>Prime forfaitaire CA3B</b>	<b>Remarque</b>
PESTINI Cedric et PAUMARD Mylène	PERONNAS	100 impasse des Colchiques	poêle à bois	5 363 €	1 000 €	sous réserve justificatif isolation des combles
BRAHIMI Charles et BRUNET Emmanuelle	SAINT DENIS LES BOURG	51 impasse des Capucines	poêle à bois	3 875 €	1 000 €	isolation combles ouate de cellulose - devis OK
<b>Total</b>					<b>2 000 €</b>	

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.039 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex-BBA) : attribution des subventions aux propriétaires occupants**

**Le rapporteur** rappelle à l'assemblée que le Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération a approuvé par délibération du 8 février 2016 le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette opération a démarré en août 2016 pour une durée de 3 ans.

**CONSIDERANT** que les objectifs quantitatifs de cette opération sont de :

- réhabiliter 184 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes ;
- adapter 60 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes ;
- réhabiliter 60 logements de propriétaires bailleurs avec conventionnement en loyer encadré pendant 9 ans.

**CONSIDERANT** que les conditions de financement des différents partenaires de l'opération sont détaillées dans l'annexe à la délibération n°7 du Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération du 17 mai 2016 ;

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté de :**

**STATUER sur les demandes figurant dans le tableau annexé.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ACCORDE** les subventions aux propriétaires occupants selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document afférent.

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (secteur : ex-BBA) - Bureau Communautaire du 22/05/2017

Propriétaire occupant	Adresse	Commune	Très Modeste	Modeste	Travaux Amélioration Energétique	Dépense subventionnée ANAH HT	Montant travaux TTC	Prise en charge CA3B	Sub CA3B	Prise en charge Commune	Sub Commune	TOTAL subventions prévisionnelles (ANAH, CD01, CA3B, commune)	Part des subventions / montant TTC des travaux	Reste à charge
CURT Nathalie	12 ALLEE DE LA VERNEE	VIRIAT	1		1	11 840 €	12 491 €	10,0%	<b>1 184 €</b>	1,0%	118 €	9 294 €	74,41%	3 197 €
PERRON Evelyne	370 RUE DES ECOLES	ST DENIS LES BOURG		1	1	13 021 €	13 737 €	10,0%	<b>1 302 €</b>	1,0%	130 €	8 566 €	62,36%	5 171 €
PERNOD Jean-Pierre	2 RUE DES FONTANETTES	BOURG EN BRESSE	1		1	12 476 €	13 203 €	10,0%	<b>1 248 €</b>	1,0%	125 €	9 794 €	74,18%	3 409 €
COURTEBRAS Etienne	5 RUE RONSARD	BOURG EN BRESSE	1		1	17 392 €	18 348 €	10,0%	<b>1 739 €</b>	1,0%	174 €	13 653 €	74,41%	4 695 €
<b>Total des engagements pour les propriétaires occupants</b>									<b>5 473 €</b>					

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.040 - Tarifs des séjours du centre de loisirs et Club Ados Part'Age été 2017 à Montrevel en Bresse**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que le service Jeunesse et Vie éducative au pôle territorial de Montrevel-en-Bresse organise des séjours tous les étés pour les enfants et les adolescents dont il convient de fixer les tarifs pour l'été 2017.

L'accueil de loisirs Part'âge sera ouvert du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour les enfants de 3 à 11 ans et le club ados sera ouvert du 10 juillet au 29 juillet 2017 et du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Toutes les semaines, seront organisés deux séjours accessoires en juillet et un séjour accessoire en août pour l'accueil de loisirs, appelés « mini-camps » pour les enfants de 6 à 11 ans.

Deux séjours accessoires seront organisés du 17 au 21 juillet 2017 et du 24 au 28 juillet 2017 pour le club ados. Tous les séjours auront une durée maximale de 5 jours, soit 4 nuits sous la tente.

**CONSIDERANT** que les tarifs des séjours durant les vacances estivales sont fixés en fonction du quotient familial ;

**CONSIDERANT** qu'à ces tarifs pourront être déduites les différentes aides dont les familles bénéficient (bons vacances Caisse d'Allocations Familiales, aides des Comités d'entreprises, etc) ; qu'un acompte de 20 % du montant du séjour qui sera réceptionné à l'inscription, est encaissé lors de l'inscription ;

**CONSIDERANT** que le reste à payer sera effectué en fin de séjour sur facturation ; que cette somme n'est pas remboursable sauf sur certificat médical ou cas de force majeure ; que si la somme encaissée est supérieure à la somme restant due après toutes aides déduites, cela créera un avoir utilisable sur de la présence en accueil de loisirs ou club ados avant le 31 décembre 2017 ;

**CONSIDERANT** qu'une remise de 20 % sera applicable à partir du second enfant inscrit sur les mêmes temps de présence en camps et / ou centre de loisirs et club ados, cette remise s'appliquant au tarif en amont des aides précisées ci-dessus ;

**CONSIDERANT** que les participations financières des familles seront calculées en fonction des jours de présence des enfants ; qu'en cas de retour anticipé du camp (pour intempérie par exemple) et d'absence justifiée de l'enfant (certificat médical), la participation se fera au prorata du temps de présence de l'enfant sur le camp ;

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER le programme 2017 des séjours et les tarifs proposés en annexe de la présente délibération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE le programme 2017 des séjours et les tarifs proposés correspondants.**

**Annexe à la délibération du Bureau du 22 mai 2017**

**Tarifs des séjours du centre de loisirs et Club Ados Part'Âge été 2017, à Montrevel en Bresse**

	CAMPS	Habitants CA3B		Habitants Hors CA3B dans 01		Habitants hors Département	
		QF<900	QF≥ 900	QF<900	QF≥ 900	QF<900	QF≥ 900
<b>JUILLET 2017</b>	Les Touchatous <i>6-7 ans, du 10 au 11/07 à Montrevel-en-Bresse</i>	38€	50€	50€	56€	62€	74€
	Prêt ? GO <i>8-10 ans, du 12 au 13/07, à Montrevel-en-Bresse</i>	58€	75€	75€	83€	92€	109€
	Mon ami le robot <i>6-10 ans, du 10 au 13/07, à Montrevel-en-Bresse</i>	90€	118€	118€	132€	146€	174€
	Les fous de sport <i>8-10 ans, du 17 au 21/07, à Montrevel-en-Bresse</i>	113€	148€	148€	166€	184€	219€
	Bonheur à la ferme, le retour ! <i>6-10 ans, du 17 au 21/07, à Lanéria (39160)</i>	75€	100€	100€	113€	126€	151€
	Top Chrono! <i>6-7 ans, du 24 au 28/07, à Montrevel-en-Bresse</i>	106€	139€	139€	156€	172€	206€
	La saga des Vikings <i>8-10 ans, du 24 au 28/07, à Treffort-Cuisiat</i>	72€	96€	96€	109€	121€	146€
	Gormanka, l'aube des héros <i>11-15 ans, du 17 au 21/07, à Treffort-Cuisiat</i>	91€	121€	121€	136€	151€	180€
	Sports nautiques <i>11-15 ans, du 24 au 28/07, à Montrevel-en-Bresse</i>	91€	121€	121€	136€	151€	180€

	CAMPS	Habitants CA3B		Habitants Hors CA3B dans 01		Habitants hors Département	
		QF<900	QF≥ 900	QF<900	QF≥ 900	QF<900	QF≥ 900
<b>AOÛT 2017</b>	Les Boutchoux <i>6-7 ans, du 31/07 au 1/08, à Montrevel-en-Bresse</i>	41€	53€	53€	60€	69€	79€
	Multi-pass <i>8-12 ans, du 2 au 4/08, à Montrevel-en-Bresse</i>	59€	77€	77€	86€	96€	114€
	Comme sur des roulettes <i>8-12 ans, du 7 au 11/08, à Montrevel-en-Bresse</i>	113€	148€	148€	166€	183€	218€
	Calamity Jane <i>6-12 ans, du 16 au 18/08, à Montrevel-en-Bresse</i>	71€	92€	92€	103€	114€	136€
	Le roi a perdu son épée <i>6-12 ans, du 21 au 25/08, à Treffort-Cuisiat</i>	71€	96€	96€	108€	121€	145€
	Naturalistes en herbe <i>8-12 ans, du 28/08 au 1/09, à Lélex</i>	194€	249€	249€	277€	304€	360€

2 / 2

\*\*\*\*\*



**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE la cession de la parcelle (C1304p1 et C1308p1) au prix de 25 euros le m<sup>2</sup>, soit 31 525 euros H.T, à l'entreprise « Glass Inov » ou toute autre personne s'y substituant ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y apprêtant.**

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.042 - Demande de subvention : Ainterexpo aménagement des surfaces extérieures et d'un hangar d'exploitation - Approbation du plan de financement définitif**

**Le rapporteur** rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse conduit une opération d'aménagement et d'extension d'AINTEREXPO qui comprend les volets suivants :

- Extension de la plate-forme extérieure EST sur toute la longueur du Chemin des Narcisses en direction du château de la garde ;
- Construction d'un hangar destiné à l'exploitation par le délégataire ;
- Aménagement-réfection du parking NORD ;
- Réalisation d'un stade équestre destiné à accueillir le jumping international de Bourg-en-Bresse, élargi à 2 concours de 4 et 2 étoiles.

**CONSIDERANT** que pour cette composante du programme, le Département de l'Ain a informé la Communauté d'Agglomération que, malgré le contexte budgétaire, il avait pré-réservé au titre de 2017 une part de dotation territoriale.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de confirmer auprès du Département de l'Ain le plan de financement de ce volet de l'opération « aménagement d'un stade équestre » et de solliciter l'attribution d'une subvention du Département de l'Ain.

**CONSIDERANT** que le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES (TOTAL 1 289 513,36 euros HT soit 1 547 416 euros TTC)

- Terrassements, empièvements, revêtement en enrobé des carrières (LOT 1 - Marché EIFFAGE-SOCATRA – Postes I-6.1, I-6.2, II.3) 497 370,54 euros HT ;
- Arrosage des carrières (LOT 1 - Marché EIFFAGE-SOCATRA – Postes I-4.3, II-2) 104 455,84 euros HT ;
- Electricité (Armoires 1 à 8) et Eclairage 300 Lux des carrières (LOT 2 – Marché SOBECA pour son intégralité des tranches ferme et conditionnelle et Avenant 1) 385 992,60 euros HT ;
- Réalisation des sols de carrières en sable équestre et barrières de pourtour. (LOT 4 – Marché BALLAND pour son intégralité des tranches ferme et conditionnelle et Avenant 1) 301 694,38 euros HT.

RECETTES (TOTAL 1 547 416 euros TTC)

- Conseil départemental de l'AIN : 204 708,00 ;
- Fonds « EPERON » : 100 000,00 ;
- Conseil Régional AUVERGNE-RHONE-ALPES (Recettes attendues) : 250 000,00 euros ;

Autofinancement : 992 708 euros.

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER le plan de financement du volet de l'opération « aménagement d'un stade équestre » à Ainterexpo ;**

**DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès du Département de l'Ain.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE le plan de financement du volet de l'opération « aménagement d'un stade équestre » à Ainterexpo ;**

**SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ain.**

## PLAN DE FINANCEMENT STADE EQUESTRE AINTEREXPO

Ouvrages	Correspondance au DPGF	Lots de travaux et attributaires	Montant en euros HT
Terrassements, empièvements, revêtement en enrobé pour les carrières	Postes I-6.1	LOT 1 (Groupement EIFFAGE-SOCATRA)	395 501,11 €
	Postes I-6.2	LOT 1 (Groupement EIFFAGE-SOCATRA)	55 602,11 €
	Postes II-3	LOT 1 (Groupement EIFFAGE-SOCATRA)	46 267,32 €
Réseau d'arrosage des carrières	Poste I-4.3	LOT 1 (Groupement EIFFAGE-SOCATRA)	97 455,84 €
	Poste II.2	LOT 1 (Groupement EIFFAGE-SOCATRA)	7 000,00 €
Electricité (Bornes électriques E1 à E8), Eclairage des carrières	Intégralité du LOT 2 avec Tranche ferme, tranche conditionnelle et Avenant 1	LOT 2 (SOBECA)	385 992,60 €
Réalisation des carrières avec sable équestre, portail des carrières	Intégralité du LOT 4 avec Tranche ferme, tranche conditionnelle et Avenant 1	LOT 4 (BALLAND)	301 694,38 €

<b>MONTANT TOTAL EQUESTRE HT</b>	<b>1 289 513,36 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>	<b>1 547 416,00 €</b>

### FINANCEMENTS DE LA PARTIE EQUESTRE

Conseil Départemental de l'AIN	204 708,00 €
Fonds "Eperon"	100 000,00 €
Conseil Régional AUVERGNE RHONE ALPES	250 000,00 €
Auto financement CA3B	992 708,00 €
	<b>1 547 416,00 €</b>

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.043 - Entretien et réparation des véhicules poids lourds de voirie et de collecte des déchets (PTAC supérieur à 3,5 tonnes)**

**Le rapporteur** rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse étant un établissement public de coopération intercommunale regroupant 75 communes, elle assure avec ses véhicules et son personnel, dans le cadre de ses compétences, des opérations de voirie et de collecte des déchets sur une partie de son territoire. Le parc de véhicule est constitué de 19 véhicules au total. Une consultation a été lancée le 23 mars 2017 par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 25-I-1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour l'entretien et réparation des véhicules poids lourds de voirie et de collecte des déchets (PTAC supérieur à 3.5 tonnes) ;

**CONSIDERANT** qu'un accord-cadre avait été conclu pour une période initiale à compter du 22 juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 ; qu'il peut être ensuite reconduit par période successive de 1 an à compter du 1er janvier 2018 pour une durée maximale de reconduction de 3 ans ;

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 23 mars 2017 qui fixe la date de réception des offres au vendredi 28 avril 2017 à 12 heures ;

**CONSIDERANT** l'ouverture des plis le 2 mai 2017 des candidats BERNARD TRUCKS (01440 VIRIAT) et AD POIDS LOURDS (01000 BOURG-EN-BRESSE) ;

**CONSIDERANT** que les Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE : document non contractuel destiné à la comparaison et au jugement des offres) des 2 candidats ne sont pas complets ; que certains prix unitaires n'ont pas été renseignés ; que dans la mesure où le critère de jugement « prix des prestations » est apprécié au regard du montant des DQE, les offres ne pourront pas être comparées entre elles ; que l'analyse ne peut donc pas être réalisée en raison d'offres irrégulières ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 10 mai 2017 quant à la déclaration sans suite de cette consultation pour cause d'infructuosité ;

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**DE DECLARER sans suite cette consultation pour cause d'infructuosité afin de mettre en œuvre le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**DECLARE sans suite cette consultation pour cause d'infructuosité afin de mettre en œuvre le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.**

\*\*\*\*\*

**Aménagements, Patrimoine, Voirie**

**Délibération DB.2017.044 - Demande de subvention : Gymnase Intercommunal de Montrevel en Bresse Approbation du plan de financement définitif du projet**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse conduit l'opération de réhabilitation énergétique du gymnase intercommunal de Montrevel-en-Bresse, celle-ci comprend :

- le désamiantage de la toiture, son isolation et étanchéité ;
- le changement des menuiseries ;

- la réfection des systèmes de traitement d'air, de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'électricité ;
- l'installation de détecteurs de présence pour l'éclairage des parties communes ;
- l'installation de bardage bois sur la façade Est ;
- les travaux complémentaires suivants : création d'un mur d'escalade et réfection du sol sportif de la grande salle.

**CONSIDERANT** que ce projet a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès de différents financeurs ; que le Département de l'Ain a confirmé la pré-réservation d'une subvention de 216 443,00 euros HT correspondant à un taux d'intervention de 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 865 773,00 euros HT.

**VU** le plan de financement présenté en annexe de la présente délibération,

**Le rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées du Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER le plan de financement du projet de Gymnase de Montrevel-en-Bresse ;**

**DE CONFIRMER auprès du Département de l'Ain le plan de financement figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;**

**DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention du Département de l'Ain.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE le plan de financement du projet de Gymnase de Montrevel-en-Bresse ;**

**CONFIRME auprès du Département de l'Ain le plan de financement figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;**

**SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ain.**

**Gymnase intercommunal de Montrevel-en-Bresse  
Plan de financement au 24/04/2017**

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant en € HT	Intitulé	Montant en €HT
Maîtrise d'œuvre	46773,22	Autofinancement	426973,18
Autres bureaux d'étude	8500,00	FSIL (Fonds de soutien à l'investissement Local)	142047,00
Travaux	864855,96	TEPCV (Terr. Energie positive et croissance verte)	126500,00
		CEE (Certificats d'économie d'énergie)	8166,00
		Conseil Départemental	216443,00
<b>Total</b>	<b>920129,18</b>	<b>Total</b>	<b>920129,18</b>

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée 20 h 06.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 29 Mai 2017 à 15h30**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 mai 2017**